

# Histoire de Blegny

De ses environs et du protestantisme.



## Blegny-Mine

### **Nous allons vous conter l'histoire avec un grand 'H' de Blegny, de ses environs et du protestantisme.**

Si vous passez par le cimetière de Blegny, ne cherchez pas la tombe du dernier pasteur de la commune. Son nom : Abraham Guyot mort en 1830. Excommunié par l'église catholique, il n'a pu être enterré dans le cimetière de la commune, mais dans une cour de ferme.

### **LA REFORME : REVOLUTION DU XVI<sup>e</sup> SIECLE.**

Nous savons qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, deux grands courants d'idées imprègnèrent la société.

D'une part, un mouvement littéraire et artistique qui subit l'influence des humanistes, c'est la Renaissance, et d'autre part, un mouvement religieux qui se produisit parallèlement au premier, la Réforme. Les promoteurs en furent principalement Luther, fondateur du Luthéranisme vers 1520 et Calvin, fondateur du Calvinisme, vers 1540. Les réformateurs s'attaquaient surtout



au pouvoir pontifical, discutaient les dogmes, critiquaient certaines pratiques religieuses (reliques, statues, indulgences) niaient le culte de la Vierge et des Saints et réclamaient en outre la lecture des offices en langue populaire.

La Réforme ne tarda pas à s'introduire dans nos provinces. Malgré les sévères placards de Charles-Quint, les doctrines nouvelles firent des adeptes dans notre région. Des prêches furent organisés sur les carrefours et les places publiques comme aux environs de Herve et de Dalhem.

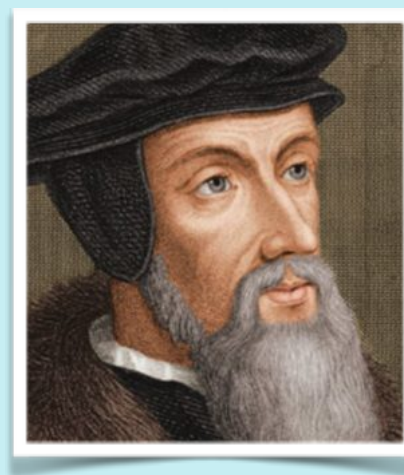


La pierre tombale du dernier pasteur de la commune. Son nom : Abraham Guyot

Des habitants des alentours, en particulier de Dalhem, Trembleur, Mortier et Julémont, acquis aux idées nouvelles, prirent une part active à l'expansion du calvinisme et intervinrent même dans les opérations militaires lorsque Guillaume d'Orange envahit la province à la tête des troupes rebelles au pouvoir espagnol. Des combats eurent lieu autour de Dalhem à plusieurs reprises avec des alternatives de succès et de revers, surtout en 1568, 1578, 1632 et 1648. La répression espagnole fut féroce. Le Conseil des troubles, institué par l'inique Duc d'Albe d'odieuse réputation, prononça une série de condamnations dont les suivantes concernent notre région. Par sentence du 30 juin 1569, il y eut 19 personnes des Pays de Dalhem et d'Outremeuse condamnées pour divers faits : 8 de Trembleur, 4 de Dalhem, 3 de Mortier, 2 de Housse, 1 de Berneau et 1 de Bombaye. Le 8 août 1569, 19 personnes du Pays du Limbourg furent encore condamnées pour avoir soutenu les prédicants et pris les armes; le dit Cornet de Julémont et autres pour avoir brisé des images et suscité du tumulte en l'église de Limbourg. Ils sont également bannis et leurs biens confisqués. Les mêmes sentences furent portées le 26 novembre 1569 contre deux autres habitants de Dalhem.

## LE RÉGIME CALVINISTE

De 1633 à 1648, la situation resta fort confuse dans le pays de Dalhem, car la ville fut tour à tour occupée par les Espagnols et par les Hollandais. Ceux-ci avaient une garnison importante à Maastricht, ville qu'ils tenaient solidement et d'où ils faisaient maintes incursions dans les régions d'alentour. Vers 1636, les Espagnols construisirent le fort royal de Navagne près de Visé, pour se préserver des entreprises de l'ennemi. Malgré tout, ils ne purent empêcher les Hollandais de prendre définitivement Dalhem en janvier 1648. Comme ceux-ci étaient maîtres de la capitale du pays, ils prétendaient en occuper tout le territoire.



Le 30 janvier 1648, fut conclu le traité de Munster en Westphalie. Mais ce dernier ne réglait pas le sort du pays de Dalhem. Il stipulait seulement que les choses resteraient dans l'état actuel d'occupation jusqu'à ce qu'une commission spéciale décide du partage des pays d'Outremeuse. Ce ne fut donc que le 26 décembre de l'an 1661 que fut finalement décidé ce partage, dit Acte de non-préjudice, ratifié par l'Espagne en octobre 1662. Ce traité faisait passer Dalhem et les villages de Trembleur, Feneur, Saint-André, Blegny, Olne sous l'autorité des Provinces-unies (plus ou moins les Pays-Bas actuels), devenues indépendantes de l'Espagne et protestantes.



Le règlement du 15 octobre 1663 rendit également cet état de choses définitif. En exécution d'un décret des Etats-Généraux, une commission fut établie pour dresser un projet de règlement particulier à appliquer dans les bans de Dalhem et de Trembleur. Ce projet disait : "Si Vos Hautes Puissances trouvent bon d'y faire installer des écoutètes (mayeurs) ainsi que des secrétaires, des forestiers et même des juges (échevins) de la religion réformée, en conformité avec les résolutions prises antérieurement... Ainsi on pourrait espérer une bonne administration... En ce qui concerne les services religieux, on propose Dalhem en tant que centre du pays, Cheratte pour les gens de Liège et les bateliers de la Meuse et Trembleur comme étant le plus près du pays de Limbourg... »

Finalement le règlement du 15 octobre 1663 édicta les prescriptions suivantes : « Les cours de justice de Dalhem, Trembleur, Feneur etc... ne seront composées que de Réformés. Quant aux églises, aux écoles et à l'exercice du culte réformé, les choses resteront dans l'état où elles se trouvent... Les prêtres catholiques abandonneront leurs presbytères et sortiront du pays; leurs presbytères serviront aux prédicants, aux sacristains et aux maîtres d'école du culte réformé... »

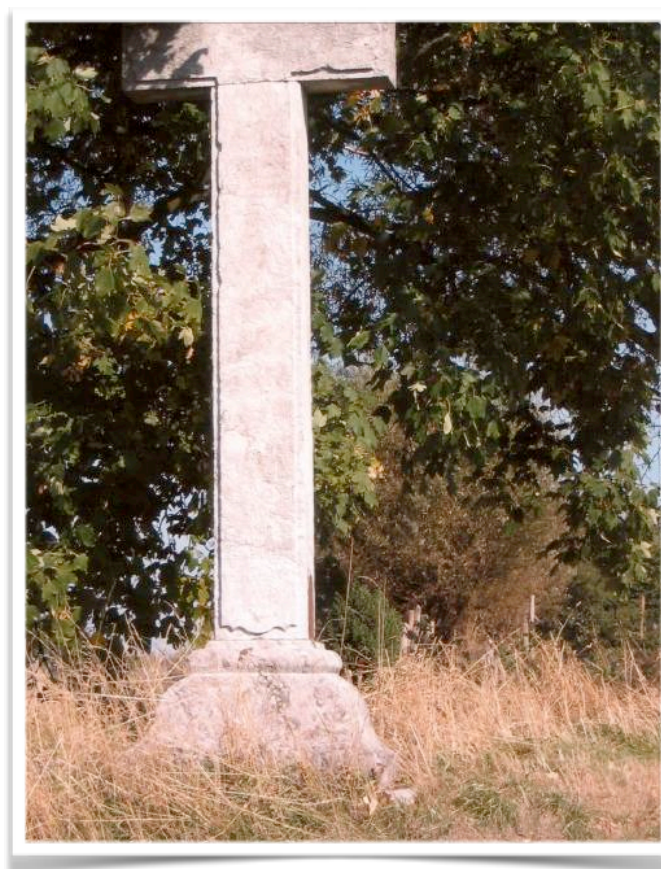
Le curé de Mortier, en août 1658, avait inscrit dans son registre de baptêmes : "Nos ennemis prendront la fuite... Il ne fut guère bon prophète, car une grande partie de sa paroisse de Blegny et Trembleur tomba sous l'autorité des calvinistes, ce qui fut l'occasion de nombreuses difficultés pour le ministère paroissial. Ce fut l'église wallonne de Maastricht qui devint le centre de l'action calviniste dans toute la région annexée.

À Blegny, l'église servait aux deux cultes, on y pratiquait le « simultaneum ». Un édit sur les mariages, publié le 18 mars 1656, fut mis en vigueur dans le pays de Dalhem et obligeait les personnes qui voulaient contracter mariage, à en informer les magistrats ainsi que le consistoire pour en faire les trois proclamations légales. Le mariage devait ensuite être célébré devant ledit magistrat ou



avait une certaine animosité entre les deux communautés. Les Catholiques de Blegny établirent une chapelle provisoire dans une maison de Fafchamps.

Plus tard, ils élevèrent une croix en marbre de Saint Remy sur la route de Bolland; elle porte cette inscription suggestive : "Posons ainsi la croix sans craindre ses ennemis".



ministre calviniste, mais non devant un prêtre romain, sous peine d'interdiction de séjour. Le régime calviniste dura près de 125 ans.

On a prétendu que la peste ayant infesté plusieurs villes de la Hollande vers 1655, de nombreux protestants vinrent se réfugier dans le pays de Dalhem et le ban d'Olne.

En 1661, un nouveau ministre protestant vint s'établir à Dalhem. Il se nommait Samuel Potheuck, et il vint plusieurs fois assurer l'office religieux à Blegny vers 1665. Ainsi naquit l'église réformée de Blegny.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il y avait à Blegny une vingtaine de protestants administrés par un pasteur. Il semble que la majorité des Réformés était composée de gens venus de l'étranger. Il y

Sous le régime calviniste, les Réformés eurent la priorité dans la Cour de justice où ils détenaient presque tous les postes : mayeur, 4 échevins au moins (sur 7), emploi de greffier et sergent.

Plus tard, le pays de Dalhem étant retourné aux provinces de Belgique, on écarta peu à peu les Réformés pour les remplacer dans ces postes par des Catholiques.

Le « simultaneum » fut supprimé à Blegny vers 1788.